

Service : DDCS(PP) DR(D)JSCS XXXX

date de mise à jour :

Contact :

## Situation actuelle du service JSVAS

Nom et prénom	pourcentage de missions JS et autres (en pourcentage d'un ETP)		corps et ministère d'appartenance	position : affectation en position normale d'activité ou en détachement (si détachement, dans quel corps ?)	support budgétaire du poste : BOP 124, BOP 217, etc...	futur service identifié par la hiérarchie (ou les préfigureurs)	futur service souhaité par l'agent	observations
	JS	Autres						
Mme 1	100	0	CEPJ Educ Nationale et Jeunesse	PNA	BOP 124	EN	EN	
Mme 2	100	0	CEPJ Educ Nationale et Jeunesse	PNA	BOP 124	EN	EN	
Mme 3	80	20	PS Ministère des sports	PNA	BOP 124	EN	EN	
Mme 4	25	75	Agent administratif	PNA	BOP 124	DDCSPP....	DDCSPP...	Politique de la ville
Mme 5	10	90	Ministère intérieur	PNA	BOP min intérieur	DDCSPP....	DDCSPP...	Politique de la ville
M. 1	100	0	PS Ministère des sports	PNA	BOP 124	EN	EN	
M. 2	100	0	PS Ministère des sports	PNA	BOP 124	EN	EN	
Mme 6	95	5	PS Ministère des sports	PNA	BOP 124	EN	EN	
Mme 7	80	20	Attachée d'administration d'Etat des ministères sociaux	PNA	BOP 124	DDCSPP....	EN	
Mme 8	100	0	Agent administratif Education Nationale	PNA	Education Nationale	EN	EN	Départ en retraite 1er juin et peur de perdre un poste
Mme 9	100	0	Agent administratif Education Nationale	PNA	Education Nationale	EN	EN	
Mme 10	100	0	Agent administratif	Détachée des collectivités territoriales au ministère de l'intérieur	BOP min intérieur	DDCSPP....	DDCSPP...	
M. 11	80	20	Inspecteur JSVA	PNA	BOP 124	EN	EN	
	1070	230						

Soit 10,7 ETP

Nous souhaitons partir à l'EN à 10 ETP

Objectif de la direction de la DDCSPP : 9 ETP

## Remarques :

La direction se base sur l'enquête activité de 2018 qui identifiait 8,8 ETP pour JSVA. Mais cela ne correspond pas à la réalité !!!

Le différend avec la direction repose sur le poste d'attachée qu'ils souhaitent conserver pour en faire un poste de chef de service politique de la ville et superviser le greffe. La collègue souhaite pourtant suivre ses missions à l'EN qui sont à 80% JSVA. De plus, la collègue en provenance des collectivités n'a pas l'autorisation de partir à l'EN alors qu'elle le souhaite et que ses missions sont 100% JSVA.

